GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 193 631 200 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2017

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2016, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

Le rachat par le Groupe de participations minoritaires au capital de Partouche Interactive et des sociétés des casinos de La Roche Posay et Agon Coutainville a entraîné une réduction nette de la part des Intérêts Minoritaires dans les capitaux propres consolidés de (4,4) M€.

Les impacts des évolutions du périmètre du Groupe, au cours de l'exercice 2016, ont été mineurs (entrées des sociétés Partouche Images Afrique et SCI Pietra Pornic d'une part, sortie de Partouche Interactive Gibraltar suite à sa liquidation d'autre part).

L'activité sur la période doit néanmoins s'analyser en prenant en compte l'évolution du périmètre en 2015, suite notamment aux cessions du casino de Chaudfontaine et de l'hôtel Garden Beach de Juan-les-Pins, d'une part, et à la fermeture du casino de la Trinité-sur-Mer d'autre part.

Il n'a pas été tenu compte dans cette analyse de la fermeture au 31/12/2015 du casino de Vichy 4 Chemins, compte tenu du haut report de l'activité sur le casino de Vichy Grand Café, autre exploitation du Groupe Partouche.

II. ACTIVITE DU GROUPE

(Cf chapitre 9.1.2 du document de référence 2016)

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2016, le CA consolidé publié du Groupe Partouche atteint 405,2 M€.

- À périmètre comparable (*), le CA est en progression de 2,0 % ;

- en incluant ces activités cédées, le CA total consolidé progresse de 1,2 %.

EN M€	2016	2015	Variation
Premier trimestre	112,1	109,2	2,6%
Deuxième trimestre	98,3	97,0	1,3%
Troisième trimestre	98,1	93,5	5,0%
Quatrième trimestre	96,7	100,6	-3,9%
Chiffre d'affaires total consolidé	**405,2**	**400,3**	**1,2%**

() Pour l'ensemble de ce chapitre, l'expression « à périmètre comparable » signifie après neutralisation de la contribution :*

- des casinos de Chaudfontaine (cédé en 2015) et La Trinité-sur-mer (fermé en 2015)

- de l'hôtel Garden Beach (cédé en 2015).

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau suivant :

SYNTHESE DE L'ACTIVITE

en millions d'euros	12m-2016	12m-2015	Ecart	*Evolution*
France	76,5	66,2	10,2	*15,4%*
Etranger	19,7	20,8	-1,1	*-5,3%*
PBJ de contrep. et cercle c	**96,2**	**87,0**	**9,1**	***10,5%***
% du PBJ réel	15,1%	14,1%		
France	461,7	455,4	6,3	*1,4%*
Etranger	68,7	69,2	-0,5	*-0,7%*
PBJ MAS casinos	**530,4**	**524,7**	**5,8**	***1,1%***
% du PBJ réel	83,4%	84,8%		
France	538,2	521,7	16,5	*3,2%*
Etranger	88,4	90,0	-1,6	*-1,8%*
PBJ total des casinos	**626,6**	**611,7**	**14,9**	***2,4%***
France	0,0	0,0		
Etranger	9,1	7,4	1,8	*24,3%*
PBJ paris sportifs	**9,1**	**7,4**	**1,8**	***24,3%***
% du PBJ réel	1,4%	1,2%		
France	538,2	521,7	16,5	*3,2%*
Etranger	97,6	97,4	0,2	*0,2%*
PBJ total du groupe	**635,8**	**619,1**	**16,7**	***2,7%***
France	280,2	270,3	10,0	*3,7%*
Etranger	38,3	37,5	0,9	*2,3%*
Prelèvements Groupe	**318,5**	**307,7**	**10,8**	***3,5%***
France	52,1%	51,8%		
Etranger	39,3%	38,4%		
Taux de Prélèvement	**50,1%**	**49,7%**		
France	258,0	251,4	6,5	*2,6%*
Etranger	59,3	60,0	-0,7	*-1,1%*
Produit Net Jeux	**317,2**	**311,4**	**5,8**	***1,9%***
% du CA Total	78,3%	77,8%		
France	84,0	84,7	-0,7	*-0,8%*
Etranger	4,0	4,3	-0,3	*-6,7%*
CA hors PNJ	**88,0**	**89,0**	**-1,0**	***-1,1%***
% du CA Total	21,7%	22,2%		
France	341,9	336,1	5,8	*1,7%*
Etranger	63,3	64,3	-1,0	*-1,5%*
Chiffre d'affaires	**405,2**	**400,3**	**4,9**	***1,2%***

L'activité doit s'analyser en prenant en compte l'évolution significative du périmètre et les tableaux suivants fournissent une évolution à périmètre comparable :

Activité à périmètre comparable

Au 31 octobre, en millions d'euros	2016	Impact des variations de périmètre	2016 à périmètre comparable	2015	Impact des variations de périmètre	2015 à périmètre comparable	Evolution à périmètre comparable
PBJ	635,8	-	635,8	619,1	2,8	616,2	3,2%
Prélèvements	(318,5)	-	(318,5)	(307,7)	(1,0)	(306,7)	3,9%
PNJ	317,2	-	317,2	311,4	1,9	309,5	2,5%
CA hors PNJ	88,0	0,0	87,9	89,0	1,3	87,7	0,3%
CA total	**405,2**	**0,0**	**405,2**	**400,3**	**3,1**	**397,2**	**2,0%**

Ventilation du CA par secteur en cumul

Au 31 octobre, en millions d'euros	2016	Impact des variations de périmètre	2016 à périmètre comparable	2015	Impact des variations de périmètre	2015 à périmètre comparable	Evolution à périmètre comparable
Casinos	379,0	0,0	379,0	374,5	2,1	372,4	1,8%
Hôtels	12,5	-	12,5	14,2	1,0	13,2	-5,4%
Autres	13,7	-	13,7	11,6	-	11,6	18,0%
CA total	**405,2**	**0,0**	**405,2**	**400,3**	**3,1**	**397,2**	**2,0%**

NB : Le pôle Interactive, suite au repli stratégique opéré sur les exercices 2013 et 2014, ne fait plus l'objet d'un suivi interne distinct, son activité n'étant plus significative. Les sociétés qui constituaient ce secteur sont à compter de l'exercice 2015 intégrées au sein du secteur « Autres ». De même, le chiffre d'affaires de la filiale de pari sportif belge CKO Betting est présenté dans ce secteur.

PBJ DU GROUPE (à périmètre comparable)

A périmètre comparable, sur l'ensemble de l'exercice 2016 clos au 31 octobre, le groupe a enregistré une progression de 3,2% de son PBJ. Cette tendance positive s'est poursuivie durant 5 semestres consécutifs. Le PBJ total des casinos est en évolution positive (+2,9%), et concerne tant le secteur des machines à sous (+1,5%) que celui des jeux traditionnels (+11,2%). Le PBJ des paris sportifs réalisé par la filiale CKO Betting Ostende s'inscrit quant à lui en nette hausse de 24,3%.

ACTIVITE DES JEUX EN FRANCE (à périmètre comparable)

A périmètre comparable le PBJ atteint 538,2 M€ contre 520,5 M€, en progression de 3,2%. Le PBJ des jeux traditionnels (76,5 M€) enregistre une forte croissance de 15,5%, à nouveau

assise notamment sur le développement de la roulette anglaise électronique dont le PBJ passe de 23,8 à 30,4 M€ ; 35 établissements en sont désormais équipés contre 28 en 2015.

Un autre sujet de satisfaction résulte du retour confirmé à la croissance du PBJ des machines à sous : ce dernier, passé en évolution positive (+0,1%) au cours de l'exercice 2015, a connu en 2016 une croissance de 1,6%.

Corrélativement sont enregistrés une hausse de la fréquentation de 1,2 % et du panier moyen de 1,9 %.

A noter également la restructuration réussie du pôle de Vichy avec un report très satisfaisant de l'activité sur le casino Grand Café, suite à la fermeture du casino Les 4 Chemins.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français s'élevait, à la clôture de l'exercice, à 5 074 unités, contre 5 106 unités en 2015.

ACTIVITE DES JEUX A L'ETRANGER (à périmètre comparable)

Le PBJ réalisé à l'étranger, à périmètre comparable, s'inscrit en progression de 1,9% ; sa ventilation est la suivante :

en M€	2016	2015	Variation	%
PBJ casinos physiques	82,6	81,2	1,4	1,7%
PBJ online et paris sportifs	15	14,5	0,4	3,,1%
PBJ étranger à périmètre comparable	**97,6**	**95,8**	**1,8**	**1,9%**

En Belgique le casino d'Ostende a vu son PBJ reculer de 3,1%, en raison notamment de l'interdiction d'exploiter les machines dans des salles fumeurs mise en place en août 2016.

Le PBJ des deux établissements suisses de Meyrin et Crans-Montana progresse de 1,8% ; le casino de Meyrin connaît une belle progression de 2,4% (avec effet de change), alors que le PBJ de Crans Montana est stable (avec effet de change), l'établissement étant ponctuellement pénalisé par des travaux dans la station.

Enfin le PBJ des paris sportifs réalisé au sein de CKO Betting connaît une nouvelle forte progression égale à 24,3%.

PRODUIT NET DES JEUX (à périmètre comparable)

Après prélèvements de l'Etat et des communes sur le PBJ, le produit net des jeux pour l'ensemble du Groupe s'élève à 317,2 M€, en progression de 1,9 % par rapport à 2015 ; à périmètre comparable, cette hausse atteint 2,5 %. Le taux de prélèvement à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 50,1%.

CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (à périmètre comparable)

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux, à périmètre comparable, enregistre une progression de 0,3 %, avec la ventilation suivante :

Au 31 octobre, en millions d'euros	2016	Impact des var° de périmètre	2016 à périmètre comparable	2015	Impact des var° de périmètre	2015 à périmètre comparable	Variation à périmètre comparable	Evolution à périmètre comparable
Casinos	69,9	0,0	69,9	69,7	0,3	69,4	0,4	0,6%
Hôtels	12,5	-	12,5	14,2	1,0	13,2	-0,7	-5,4%
Autres	5,6	-	5,6	5,0	-	5,0	0,5	10,8%
CA hors PNJ	**88,0**	**0,0**	**87,9**	**89,0**	**1,3**	**87,7**	**0,3**	**0,3%**

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, se sont maintenues à bon niveau et ont progressé de 0,6% à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier recule de 5,4%, évolution s'expliquant notamment par le ralentissement de la saison touristique ayant impacté l'exploitation de l'hôtel 3.14 de Cannes, établissement se préparant par ailleurs aux travaux devant autoriser le transfert du casino du Palm Beach.

Enfin, la progression du secteur « Autres » s'explique essentiellement par le développement de ventes de marchandises par la société Appolonia.

Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit, à périmètre comparable, en progression de 2,0 %.

2. Résultats consolidés

La rentabilité du groupe enregistre une nouvelle croissance en 2016.
En données publiées la progression de chiffres d'affaires (+ 4,9M€) s'accompagne de progressions du résultat opérationnel courant (ROC) de 7,5 M€ et de l'EBITDA de 5,1 M€.

Données à périmètre comparable :

A périmètre comparable (cf. tableau ci-dessous), le chiffre d'affaires additionnel de 8 M€ dégagé sur l'exercice s'est accompagné d'un ROC supplémentaire de 4,6 M€, traduisant un taux de transformation de 58%, et l'EBITDA progresse de 2,5 M€ pour représenter 19,8% du CA.

En M€	Groupe à périmètre comparable			
	2016	2015	Variation	en %
Chiffre d'affaires	405,2	397,2	8,0	2,0%
Achats et charges externes	(133,5)	(125,9)	(7,7)	6,1%
Impôts et taxes	(18,0)	(17,4)	(0,5)	2,6%
Charges de personnel	(168,3)	(169,7)	1,4	-0,8%
Amort. et dépréc. sur immo.	(35,4)	(36,8)	1,5	-4,1%
Autres prod. & ch. opé. courants	(8,5)	(10,4)	1,9	-18,0%
Résultat Opérationnel Courant	**41,4**	**36,8**	**4,6**	**12,4%**
marge opérationnelle courante / CA	10,2%	9,3%	57,5	
EBITDA	**80,1**	**77,6**	**2,5**	**3,3%**
marge d'EBITDA / CA	19,8%	19,5,0%	31,8	

La variation des Achats et charges externes (+7,7 M€) représente le principal poste dans la hausse des charges opérationnelles (3,4 M€). Cette évolution s'explique principalement par :

- une hausse des dépenses de communication (+5,5 M€) attachée notamment à des opérations ponctuelles (Cannes, St-Galmier etc.) et à la mise en place de crédits promotionnels, opération entrainant comptabilisation de ces points en charges mais avec en contrepartie la dynamisation du PBJ ;
- et une augmentation des charges de gardiennage.

Les charges de personnel sont en réduction de 1,4 M€ grâce notamment à la restructuration du pôle de Vichy.

Les amortissements et dépréciations sur immobilisations s'élèvent à 35,4 M€ en recul de 4,1 %.

Enfin les Autres produits et charges opérationnels courants sont en net recul de 1,9 M€ ; outre la restructuration réalisée à Vichy, le poste enregistre un impact favorable lié à l'évolution règlementaire intervenue sur l'exercice conduisant à la reconnaissance ponctuelle de 1,8 M€ d'abattements supplémentaires pour manifestations artistiques de qualité.

S'agissant de la performance sectorielle, rappelons que pour avoir une meilleure lisibilité Groupe Partouche présente à compter de l'exercice 2015 le contributif sectoriel avant élimination intra-groupe. Le tableau suivant, présente l'évolution sectorielle à périmètre comparable (NB : le chiffre d'affaires par secteur présenté plus haut au paragraphe « Synthèse de l'activité » tient quant à lui compte des éliminations intra-groupe) :

En M€	**TOTAL GPE PERIM. COMP.**		**CASINOS PERIM. COMP.**		**HOT PER IM.**	**ELS CO MP.**	**AUTRES**		**ELIM**	
	2016	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**
Chiffre d'affaires	405,2	397,2	379,6	373,1	13,3	14,1	35,5	35,0	(23,2)	(24,9)
Achats et charges externes	(133,5)	(125,8)	(116,7)	(111,2)	(7,0)	(7,4)	(24,1)	(23,0)	14,2	15,9
Impôts et taxes	(18)	(17,5)	(25,8)	(25,0)	(0,7)	(1,1)	(1,2)	(1,2)	9,7	9,8
Charges de personnel	(168,3)	(169,7)	(152)	(152,9)	(6,0)	(6,0)	(10,2)	(10,7)	(0,1)	(0,1)
Amort. et dépréc. sur immo.	(35,4)	(36,9)	(30,6)	(31,0)	(1,1)	(1,1)	(3,7)	(4,8)	0,0	0,0
Autres prod. & ch. opé. courants	(8,5)	(10,4)	(7,4)	(9,6)	(0,3)	0,6	(0,3)	(0,8)	(0,6)	(0,6)
Résultat Opérationnel Courant	**41,4**	**36,8**	**47,2**	**43,3**	**(1,8)**	**(0,9)**	**(4,0)**	**(5,6)**	**0,0**	**0,0**

Nb : La société exploitant les paris sportifs (CKO Betting) figure dans le secteur Autres dans le tableau ci-dessus.

Compte tenu du recentrage opéré par Groupe Partouche sur son cœur de métier, le jeu, l'évolution de la rentabilité opérationnelle courante est principalement attachée au secteur des casinos, comme l'illustre le tableau ci-dessus. En son sein il y a lieu de mentionner l'effet positif de la restructuration du pôle de Vichy : après fermeture du casino des 4 chemins le 15 décembre 2015, il a été enregistré un report très satisfaisant de la clientèle sur le casino du Grand Café dont les espaces de jeux ont été agrandis et l'offre de jeu complétée.

Le secteur hôtelier connaît une baisse d'activité qui se répercute à due concurrence dans le ROC.

Le secteur Autres enregistre une hausse sensible de son ROC de 1,5 M€ grâce à la croissance de la contribution des paris sportifs, des fins de cycles d'amortissement de l'ancien pôle interactive, des dépenses de siège engagées en 2015 et non reconduites, et divers éléments individuellement non significatifs.

<u>En données publiées :</u>

Le résultat opérationnel non courant est une charge de -19,2 M€ contre -11,9 M€ en 2015.

Dans ce RONC, la dépréciation des actifs non courants s'élève à -16,4 M€, en réduction par rapport à celle de 2015 (-21,5 M€). Elle comprend :

- une dépréciation des écarts d'acquisition réduite à -5,7 M€ contre -21,5 M€ en 2015,
- et des dépréciations d'actifs immobiliers pour -10,6 M€, consécutives à des situations locales particulières.

Outre les éléments ci-dessus, l'évolution du résultat opérationnel non courant s'explique principalement par:

- un moindre résultat des cessions réalisées, l'exercice 2015 ayant comptabilisé un produit net égal à 7,8 M€ (+0,1 M€ en 2016),
- et l'évolution du poste Autres produits et charges opérationnels non courants qui passe d'un produit net de 1,8 M€ en 2015 à une charge nette de -3,0 M€ en 2016, charge notamment liée à des dotations exceptionnelles aux amortissements (déménagement du casino Palm Beach de Cannes, du casino de Juan-les-Pins et travaux de rénovation à Aix-en-Provence).

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice progresse et s'élève à 22,1 M€ contre 22,0 M€ en 2015.

Le résultat financier représente une charge nette de -2,5 M€, contre -3,5 M€ en 2015, grâce principalement à la baisse des frais financiers attachés à la dette bancaire.

Le résultat avant impôt passe de 18,4 M€ en 2015 à 19,6 M€ en 2016.

La charge d'imposition globale du Groupe est en net recul de 8,2 M€, passant de 9,1 M€ en 2015 à 0,9 M€ en 2016. Si l'impôt de CVAE demeure stable à 3,3 M€, l'impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) passe quant à lui d'une charge de -5,7 M€ en 2015 à un produit de 2,4 M€ en 2016, en raison principalement de l'activation de reports déficitaires sur un horizon raisonnable pour 5,3 M€ d'une part, et d'autre part de l'effet mécanique de reprises d'impôts différés induites par les dépréciations d'actifs immobiliers évoquées ci-dessus, pour 3,5 M€.

Le résultat net est un bénéfice en forte progression, doublant par rapport à 2015 : il passe ainsi de 9,3 M€ en 2015 à 18,6 M€ en 2016. Dans ce résultat net, la part du Groupe est un bénéfice de 11,1 M€ contre 2,0 M€ précédemment

BILAN

L'actif du bilan consolidé, non impacté sur cet exercice par des cessions d'actifs, enregistre comme variations remarquables une augmentation du poste Clients et autres débiteurs de 6,9 M€ et une réduction de la trésorerie de 12,4 M€ sollicitée notamment pour les investissements de la période.

Au passif, les capitaux propres progressent légèrement et s'élèvent à 335,2 M€.

Les dettes financières sont en réduction de 14,3 M€, passant de 203,6 M€ en 2015 à 189,3 M€; sur l'exercice le crédit syndiqué a enregistré une échéance annuelle de remboursement pour 21,5 M€, l'avance d'actionnaire a été remboursée à hauteur de 2,2 M€ et par ailleurs de nouveaux emprunt à moyen terme ont été souscrits pour un total de 11,0 M€..

La structure financière du groupe, améliorée sur les derniers exercices, est désormais stabilisée et peut être résumée par le tableau suivant :

en M€ au 31 octobre	2016	2015
Capitaux propres	335,2	332,3
Ebitda consolidé	80,1	75,0
Endettement brut *	186,5	200,5
Trésorerie nette des prélèvements	120,4	135,1
Endettement net	66,1	65,4
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,2	0,2
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« leverage »)	0,8x	0,9x

() La notion d'endettement brut comprend les emprunts bancaires et crédit-baux retraités, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers.*

4. Évènements récents et perspectives

Modification du Plan de sauvegarde – Fin du contentieux avec OAKTREE

Dans le cadre des accords trouvés avec OCM Luxembourg, mettant un terme aux différends qui opposaient Financière Partouche avec celle-ci, le Tribunal de commerce de Valenciennes, a par jugement du 19 septembre 2016, modifié le plan de sauvegarde de Financière Partouche.

Parallèlement, le Tribunal de commerce de Paris a, par jugement rendu le 2 novembre 2016, modifié le plan de sauvegarde de Groupe Partouche. Cette modification préalablement adoptée à l'unanimité par le comité des établissements de crédit et assimilés autorise notamment :

- le remboursement immédiat par Groupe Partouche du solde de l'avance d'actionnaire de la société Financière Partouche, soit la somme de 20,1 million d'euros,

- le remboursement anticipé concomitant auprès des prêteurs mono-holders du crédit syndiqué pour un montant de 5,3 M€

- l'aménagement de l'autorisation initiale de distribuer des dividendes avancée à compter du 1er janvier 2017, selon certaines modalités particulières d'application et sous réserve d'un Ebitda consolidé au moins égal à 75 M€ et d'une trésorerie consolidée du groupe, après distribution, d'au moins 85 M€.

Compte tenu des dates des jugements mentionnés ci-dessus, et des conditions suspensives qui y sont attachées, les comptes consolidés au 31 octobre 2016 ont été arrêtés conformément aux termes du plan de sauvegarde arrêté le 29 septembre 2014, c'est à dire sans que la présentation des parts courantes et non courantes des dettes financières au bilan ne soit affectée par les jugements modificatifs précédemment évoqués.

La présentation de l'incidence potentielle du plan modifié, et de ses échéanciers, figure en annexe.

Exploitations

Fin septembre 2016, le casino de Juan-les-Pins a quitté l'hôtel Garden Beach, vendu en 2015, pour s'installer en plein centre ville, dans une surface d'environ 1000 m2, et bénéficier ainsi d'une économie de charges opérationnelles.

Le casino Palm Beach de Cannes a obtenu l'accord de la ville et l'autorisation du ministre de l'Intérieur pour transférer ses activités au sein de l'hôtel 3.14 de Cannes. Des travaux d'aménagement actuellement en cours autoriseront ce déménagement avant la tenue de l'édition 2017 du Festival de Cannes.

La construction du nouveau casino de La Ciotat se poursuit et le transfert de l'exploitation se fera en juin 2017. La conception innovante de ce casino ouvert sur l'extérieur permettra d'exploiter une offre de jeux en terrasse et fera de cet établissement le premier casino conçu pour proposer une nouvelle expérience de jeu et reconquérir une clientèle souhaitant fumer en jouant.

D'autres réaménagements d'établissements seront initiés sur l'exercice à Aix-en-Provence, Royat, Dieppe, La Roche Posay et Saint-Amand-les-Eaux.

Enfin devrait débuter au second semestre de l'exercice 2017 la construction du nouveau casino de Pornic, avec une livraison attendue en octobre 2018.

Par ailleurs, se poursuivent les discussions entamées en juin 2016, relatives à la cession de Cannes Balnéaire SA, titulaire du droit réel d'occupation du site du « Palm Beach » à Cannes, qu'elle donnait à bail commercial à Casino de la Pointe Croisette.

Compte-tenu de ces éléments et de la solidité des tendances enregistrées tant en activité qu'en rentabilité, Groupe Partouche envisage avec confiance l'exercice 2017.

5. Description des principaux risques et incertitudes et indications sur l'utilisation des instruments financiers

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence du Groupe Partouche 2016.

Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 4.1.3 « Risques de taux » du document de référence du Groupe Partouche 2016.

6. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels.
Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

7. Participation des salariés au capital

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du Code de Commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2016.

8. Répartition du capital social

Cf Chapitre 18.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document de référence du Groupe Partouche 2016.

9. Sanctions anticoncurrentielles

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

10. Informations environnementales, sociales et sociétales art 225 du code de Commerce

Cf Chapitre 17.1du document de référence 2016 de Groupe Partouche

Conformément aux dispositions de l'article L.225 du code du commerce notre société a établi un rapport annexé aux présentes, regroupant l'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales en vigueur au sein du groupe.

Les informations contenues dans ledit rapport ont fait l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société COMPTA DURABLE SAS, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 16 janvier 2017 une attestation de présence et avis de sincérité annexée au présent rapport, qui conclut à « *l'absence d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les informations RSE prises dans leur ensemble sont présentées dans tous leurs aspects significatifs de manière sincère* »
Sans remettre en cause ses conclusions, l'expert a attiré notre attention sur le fait « *...que certains indicateurs n'ont pas bénéficié d'une définition suffisamment précise pour garantir la production d'une information homogène...* »

11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Néant

12. Programme de rachat d'actions propres

Cf. Chapitre 21.1.3 du document de référence 2016 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L225- 209 du Code de Commerce, en vue de :

- Procéder à leur attribution aux salariés ou aux Mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par la loi, en cas d'attribution gratuite d'actions prévue par l'article L225-209 al 5 du Code de Commerce
- Les conserver en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe
- Favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la Charte de déontologie admise par l'autorité des Marchés Financiers

L'assemblée générale du 6 avril 2016 à en outre autorisé la société à réaliser ces acquisitions d'actions, en vue de :

- Procéder à leur annulation par voie de réduction de capital prévue par l'article L. 225-207 du Code de Commerce (sous réserve de l'obtention de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire de procéder à une réduction de capital)

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 4 octobre 2018.

13. Informations sur les délais de paiements (article l.441-6-1 alinéa 1 issu de la loi 2008-776 du 4/8/2008)

Au 31/10/2016, le solde de l'encours fournisseurs s'établit à 998 661 € et se décompose comme suit :

Dettes fournisseurs	échues depuis moins de 30 jours	échues de 30 à 60 jours	échues de + de 60 jours	Non échues	*Total*
Exercice 2015 (rappel)	0	114 620	144 500	358 486	617 606
Exercice 2016	215 759	44 073	214 828	524 001	998 661

14. Information sur les opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres (cf chap.14.2.2du doc.de ref.)

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir une action. Hors ce point, il n'existe aucune restriction, autre que celles prévues par le règlement général de l'AMF, acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Enfin, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de l'émetteur, hormis l'engagement de conservation partiel de BCP évoqué au chapitre 18.3.du document de référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 :

M.Fabrice Paire, Président du directoire a acquis 110 actions,
M.Isidore Partouche , Vice-Président du conseil de surveillance a acquis 55 754 actions
M.Hubert Benhamou, membre du conseil de surveillance a acquis 49 304actions
M.Daniel Cohen membre du conseil de surveillance a cédé 928 actions.

15. Liste des délégations en cours en vue de l'augmentation ou la réduction du capital

Cf chapitre 21.1.5 du document de référence du Groupe Partouche 2016.

16. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 22 900 €.

III.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document de référence du Groupe Partouche 2016, Chapitre 20.2.2 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2016», et le Chapitre 20.2.2 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

- Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de notre société mère avec l'une ou l'autre de nos filiales

En application des dispositions de l'article L225-102-1 13ème alinéa, nous vous informons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application desdites dispositions n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 Octobre 2016.

IV.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(cf Chapitre 9.2 du Document de Référence 2016)

L'exercice considéré, d'une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan de sauvegarde de Groupe Partouche SA, arrêté par jugement du tribunal de commerce du 29 septembre 2014.

Cet exercice a été principalement marqué par les évènements suivants :

- La recapitalisation de nos filiales le casino de la Pointe Croisette, le grand casino du Havre, Partouche Spectacles & Evènements et le centre de Formation professionnelle des Casinos pour un montant global de 37, 4 M€,
- Le remboursement du crédit syndiqué pour un montant de 21,5 M€ et le remboursement de 2,2 M€ sur l'avance d'actionnaire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice est stable à 10,9 M€, essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 9,4 M€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12,3 M€ contre 12,8 M€ en 2015 et les charges d'exploitation 18,8 M€ contre 19,3 M€ en 2015 ; leur recul s'explique principalement par la présence en N-1 d'une écriture de livraison à soi-même de 1,4 M€ avec sa contrepartie de même montant en produit d'exploitation.

Le résultat d'exploitation est une perte de -6,5 M€, de même niveau qu'en 2015.

Les produits financiers d'un montant total de 39,1 M€ (+ 2,5 M€) comprenant à hauteur de 11,9 M€ des dividendes versés par les filiales, et les charges financières passent de 25,9 M€ en 2015 à 42,8 M€ en 2016. Ces produits et charges financiers sont notamment impactés par les mouvements sur provisions et reprises de provisions sur titres et créances liés à la recapitalisation de filiales. La baisse des intérêts et charges assimilés de 1,4 M€ correspond à l'économie réalisée sur le coût du crédit syndiqué. Au final, le résultat financier est une perte de 3,7 M€ contre un bénéfice de 10,7 M€ en 2015.

Le résultat exceptionnel est une légère perte de 0,1 M€, sans opérations remarquables en son sein.

Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2016, une charge d'impôt groupe de 1,3 M€ et une économie d'impôt de 12,5 M€.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1,0 M€, contre un bénéfice de 15,0 M€ en 2015.

À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève 650,5 M€, en légère augmentation de 3,8 M€ et l'actif circulant atteint 190,5 M€, en recul de 15,2 M€, en raison principalement de la réduction de la trésorerie et des placements pour 16,4 M€.

Au passif, les capitaux propres sont en légère augmentation de 1,0 M€ et atteignent 421,9 M€.

Les emprunts et dettes bancaires se réduisent de 21,5 M€ par rapport à N-1, après paiement le 15/12/2015 d'une échéance d'amortissement du crédit syndiqué de même montant. Le capital restant du au 31/10/2016 s'élève à 153,3 M€.

Les « Autres dettes » progressent de 11,2 M€, dont 11,1 M€ au titre du poste « Groupe et

associés.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 972 181€ que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	972 181 €
Au compte « réserve légale »	48 609 €
Au compte « report à nouveau»,.....	923 572 €

qui après affectation s'élève à la somme de149 822 200 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

V.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons d'examiner:

- Les conventions visées à l'article L225-86 du code de commerce, que vous avez autorisées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, et qui ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes , à savoir :

Le 13 septembre 2016 autorisation de conclure une convention d'intégration fiscale avec les 4 sociétés suivantes:

- ✓ SA Complexe Commercial de la Roche POSAY
- ✓ SA Casino d'Agon Coutainville
- ✓ SCI Piétrain Pornic
- ✓ SCI Hôtel Garden

Nous vous rappelons les conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 :

- ✓ Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 27 janvier 2015, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2014 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 1er novembre 2019.
- ✓ Bail avec Financière Partouche S.A : ledit bail a été conclu au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998 et a pour objet la location des locaux du siège social de la société. Ce bail a fait l'objet d'un renouvellement en date du 29 juillet 2011 pour une durée de neuf ans se terminant le 31 juillet 2020.

- ✓ Convention d'avance d'actionnaire et de subordination avec la S.A. Financière Partouche : la société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la S.A. Financière Partouche
- ✓ Convention de conseil en gestion avec SHAL & CO S.A : la société a conclu avec la société SHAL & CO S.A. un contrat de conseil en gestion. Un avenant à cette convention a été conclu le 28 décembre 2008 prévoyant la poursuite du contrat pour une durée indéterminée.
- ✓ Convention de subordination de compte courant avec la société SAS Casinos de Vichy « Les 4 Chemins » : la société a conclu le 31 octobre 2012, une convention de subordination de compte courant avec la société Casinos de Vichy « Les 4 Chemins », détenue indirectement à 91,83%.

Nous vous rappelons en outre, des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche : la S.A. Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A. Il est prévu à ce titre que les prêts et avances éventuellement consentis dans le cadre de cette convention seront rémunérés à des taux préférentiels par rapport à ceux pratiqués sur le marché.
- ✓ avec la Société du Grand Casino de Cabourg: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 874 547 euros ;
- ✓ avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- ✓ avec le Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 677 846 euros ;
- ✓ avec la SARL Hôtel Cosmos: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- ✓ avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;
- ✓ avec la SAS société d'exploitation du casino et d'hôtels de Contrexéville: clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 550 000 euros ;

Nous vous rappelons enfin que, Conseil de Surveillance a l'obligation de motiver sa décision d'autorisation en justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, et se doit de réexaminer chaque année les conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

VI.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne

Ce rapport, établi conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, est présenté au chapitre 16.5 « Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne » du document de référence du Groupe Partouche 2016.

2. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, il ressort que les mandats de M.Walter Butler, celui de la société BCP représentée par M. Laurent Parquet, et enfin, celui de Mme Salomé Partouche cooptée par le Conseil de surveillance le 13 décembre 2016 en remplacement de M.Hubert Benhamou démissionnaire viennent à expiration ;

Nous vous demandons en conséquence, de bien vouloir renouveler ces mandats.

Nous vous demandons en outre de confirmer la cooptation de Salomé PARTOUCHE.

Par ailleurs, conformément aux obligations légales qui résultent de la loi de 2011 sur la parité homme/femme au sein en particulier des conseils de surveillance des sociétés cotées, le Conseil de Surveillance se doit d'atteindre un quota de femmes de 40% d'ici à la fin de l'exercice 2017. Appliqué à notre société, le Conseil composé actuellement de 8 membres devra compter 3 femmes.

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nom des Membres du Conseil de Surveillance	Mandat dans la société	Autres Mandats sociaux
Monsieur Patrick PARTOUCHE	Président	(1)
Monsieur Isidore PARTOUCHE	Vice- Président	(2)
Monsieur Gaston GHRENASSIA	Membre du Conseil	(3)
Monsieur Hubert BENHAMOU Démission le 01.11.2016	Membre du Conseil	
Madame Salomé PARTOUCHE Cooptée le 13 décembre 2016	Membre du Conseil	(4)
Madame Véronique FORNERI	Membre du Conseil	(5)
Monsieur Walter BUTLER	Membre du Conseil	(6)
Monsieur Daniel COHEN	Membre du Conseil	(7)
SA BUTLER CAPITAL PARTNERS représentée par Mr	Membre du Conseil	(8)

Laurent Parquet depuis le 13 septembre 2016 en remplacement de M.Lionel Mestre		

Liste des Mandats sociaux des Membres du Conseil de Surveillance :

(1)

Monsieur Patrick PARTOUCHE

Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)
Président du Directoire de FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président du Conseil d'Administration, Administrateur : SA PARTOUCHE INTERACTIVE (Paris)
Président : SAS PARTOUCHE IMMOBILIER (Paris)
Directeur Général Délégué : SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris)
Directeur Général Délégué et Administrateur : SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), SA CANNES BALNEAIRE (Cannes),SAS CASINO DE LA POINTE CROISETTE (Cannes)

Administrateur : SAS CASINO DE SAINT AMAND (Saint Amand les Eaux), SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE (Contrexeville), SAS GRAND CASINO DE LYON (Lyon), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne les Bains), SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (St Avertin), SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris), SA Sté IMMOBILIERE CANNOSTA (Cannes)

Gérant : SARL SEK (Paris)
Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS PARTOUCHE IMAGES AFRIQUE (Paris)
Représentant permanent :
- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris) Administrateur** de la SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet), SAS CASINO DU MOLE (Pornic)

A l'étranger :
Président du Conseil d'Administration, Administrateur Délégué : SA BELCASINOS (Belgique), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)
Administrateur :SA GRAND CASINO DE TABARKA (Tunisie), SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique), CLUB PRIVE DU CASINO DE KNOKKE (Belgique), SA CKO BETTING (Belgique)
Représentant permanent : SA GROUPE PARTOUCHE administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique)

Mandats et fonctions hors Groupe

Président – Membre du Comité Exécutif : SAS MEREAL BIOMETRICS (Paris)
Administrateur : SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris), SA ISPAR HOLDING (Suisse)
Chairman : GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED (Bahamas)

(2)

Monsieur Isidore PARTOUCHE

Vice-Président du Conseil de Surveillance de **GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

Président du Conseil de Surveillance **de FINANCIERE PARTOUCHE,SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président, Administrateur : SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SAS SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND (Saint Amand les Eaux).
Administrateur : SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SATHEL (La Tour de Salvagny), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE - TTH DIVONNE (Divonne les Bains), SA SOCIETE DE BRASSERIES ET CASINOS « LES FLOTS BLEUS » (La Ciotat), SA CANNES BALNEAIRE (Cannes), SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix en Provence), SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris).
Gérant : SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE (Contrexeville), SCI LES THERMES (Aix en Provence), SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET MOBILIERE PARTOUCHE « SCIMP » (Paris).

***Représentant permanent* de :**

- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS Administrateur** SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE

A l'Etranger :

***Président, Administrateur Délégué* :** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL - GPI (Belgique)
Administrateur : SA LE GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)

Mandats et fonctions hors Groupe :

En France :
***Président -Directeur Général* :** SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris)
Administrateur : SA SOCLE (Lille), SA LOSC (Lille)

A l'étranger :Président : Société ENDERBURY GR LTD (Cayman Islands)
Président, Administrateur : SA ISPAR HOLDING (Suisse)

(3)

Monsieur Gaston GHRENASSIA

exerce les mandats suivants :

***Membre du conseil de surveillance* de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

Mandat et fonction hors groupe :

Administrateur : SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris).

(4)

Madame Salomé PARTOUCHE

***Membre du Conseil de Surveillance* de GROUPE PARTOUCHE SA à DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE (Paris)*Administrateur :* SA INTERNATIONAL GAMBLING SYSTEMS (Belgique)**

Mandat et fonction hors Groupe :

Co-Gérante : SCI SANY (Val de Marne)

(5)

Madame Véronique FORNERI

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Directeur Général : Société ADELPHOS SAS (Neuilly)
Membre du Conseil d'Administration : Association ERDA ACCENTUS - Education recherche développement artistique (Paris)

(6)

Monsieur Walter BUTLER

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

Exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Président Directeur Général : BUTLER INDUSTRIES SA, BUTLER CAPITAL PARTNERS SA, WB DEBT PARTNERS SA
Président : EDEN INNOVATIONS SAS, DOC SAS, FBT DEVELOPPEMENT SAS, AMSTAR ENTREPRISES SAS, NXO EXPANSION SAS, NXO FRANCE SAS
Administrateur : NXO EXPERTS SAS, NXO SECURITE SAS
Gérant : SCI 30 ALBERT 1ER
Membre du Conseil de Surveillance : CORUM ASSET MANAGEMENT SAS
Représentant de Butler Capital Partners dans ses fonctions de Président : FINANCIERE ACCES INDUSTRIE SAS, ACCES INVESTISSEMENT SAS, ANS HOLDING SAS
Représentant de Butler Capital Partners au Conseil de Surveillance : ACCES INDUSTRIE SA
Représentant permanent de Butler Capital Partners au Conseil d'Administration : HOLDING SPORTS & EVENEMENTS SA
Représentant de Butler Capital Partners au Comité de Surveillance : COLFILM SAS
Représentant de FBT Développement dans ses fonctions de Président : FICHET BAUCHE TELESURVEILLANCE SAS

Director des sociétés anglaises suivantes : BUTLER INVESTMENT MANAGERS LTD, BUTLER MANAGEMENT LTD, ALMAS INDUSTRIES Ltd et ALMAS INDUSTRIES UK ltd

Président de la société suisse : NEXIS FIBERS HOLDING
Président du Supervisory Board de la société allemande : SAFETIC AG SA
Gérant de la SARL luxembourgeoise : GP LUX INVESTISSEMENTS SARL
Administrateur des sociétés belges : ECONOCOM SA, BUTLER INDUSTRIES BENELUX SA

(7)

Monsieur Daniel COHEN

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants hors groupe :

Président : SAS ZALIS (Toulouse), SA F.V.M. (Villers la Montagne)
Administrateur indépendant : ARCHE INDUSTRIE (Paris)
Gérant : SCI COHEN Investissements (Toulouse)

(8)

Société Butler Capital Partners

Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris) représentant permanent : Monsieur Lionel Mestre, puis depuis septembre 2016, par Monsieur Laurent PARQUET.

Mandats exercés hors Groupe Partouche par la Société Butler Capital Partners :

Président : SAS FINANCIERE ACCES INDUSTRIE, SAS ACCES INVESTISSEMENTS, SAS ANS HOLDING, SAS CHRISTIAN BERNARD

Membre du Conseil de Surveillance : SA ACCES INDUSTRIE
Membre du Comité de Surveillance : SAS COLFILM
Administrateur : SA HOLDING SPORTS ET EVENEMENTS

3. Situation des Mandats des Membres du Directoire:

Le Directoire a été nommé par le Conseil de Surveillance pour 6 ans le 30 octobre 2013, soit jusqu'au 29 octobre 2019.

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Nom des Membres du Directoire	Mandat dans la société	Autres Mandats* sociaux
Monsieur Fabrice PAIRE	President du Directoire	(1)
Monsieur Ari SEBAG	Membre du Directoire Directeur Général	(2)
Madame Katy ZENOU	Membre du Directoire Directeur Général	(3)
Monsieur Jean-François LARGILLIERE	Membre du Directoire	(4)

* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

Mandats des membres du Directoire

(1)

Monsieur Fabrice PAIRE :

Président du Directoire de **GROUPE PARTOUCHESA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris)**

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président, Administrateur : SAS LUDICA (Paris), SAS GRAND CASINO DE BANDOL, SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS, SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (St Avertin), SAS STE D'EXPLOITATION DU CASINO ET HOTELS DE CONTREXEVILLE, SAS STE TOURISTIQUE DE LA TRINITE (Paris)
Directeur Général, Administrateur : SA PARTOUCHE INTERACTIVE (Paris)
Directeur Général Délégué : SAS PARTOUCHE SPECTACLES & EVENEMENTS (Paris), SAS CIE EUROPEENNE DE CASINOS (Paris)
Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS PARTOUCHE IMAGES AFRIQUE (Paris)
Administrateur : SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINO DE PORNICHET, SAS CASINO DU MOLE (Pornic), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS CASINOS DE VICHY, SA Sté DES CHEMINS DE FER ET HOTEL DE MONTAGNE AUX PYRENEES CHM (Paris), SA ELYSEE PALACE EXPANSION (Paris), SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots), SAS PASINO BET (La Grande Motte)

Représentant Permanent :

- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS, Administrateur** de la SA CASINO DE COUTAINVILLE, SA LE MIAMI (Andernos)

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE, Administrateur** de la SA COMPLEXE COMMERCIAL DE LA ROCHE-POSAY, SAS PLOMBINOISE DE CASINO, SAS SOCIETE D'EXLOITATION DU CASINO DE LA ROTONDE (Pleneuf Val André), SAS CASINO DU GRAND CAFE (Vichy), SAS STE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS CASINO DE SALIES DE BEARN, SA Sté D'ACTIVITES THERMALES HOTELIERES ET DE LOISIRS – SATHEL (La Tour de Salvagny), SAS Sté DU GRAND CASINO DE GREOUX LES BAINS, SA STE DU CASINO D'ARCACHON, SAS STE DU GRAND CASINO DE CABOURG, SAS CASINO D'EVAUX LES BAINS, SAS GRAND CASINO DU HAVRE, SAS CASINO DE LA TREMBLADE, SAS CASINO DE LA POINTE CROISETTE (Cannes), SA STE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE (Divonne les Bains), SA SOCIETE FORGES THERMAL (Forges Les Eaux), SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), de la SAS CASINO LE LION BLANC (St Galmier), SAS STE DU CASINO DE ST AMAND LES EAUX , SAS GRAND CASINO DE LYON

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE, Gérant** de la SCI RUE ROYALE (Paris)

Gérant : SARL SOCIETE DU CASINO DE BOURBON LANCY, SARL QUARISMA (Paris), SARL PARTOUCHE TOURNOIS (Paris), SARL APPOLONIA (Antibes), SCI DU CASINO DE LA TREMBLADE

A l'Etranger :

Administrateur : SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique), SA CKO BETTING (Belgique)
Administrateur Délégué : SA BELCASINOS (Belgique), SA CASINO DE CHAUDFONTAINE (Belgique)
Administrateur Délégué – membre : CERCLE PRIVE DU CASINO DE SPA (Belgique), CLUB PRIVE DU CASINO D'OOSTENDE (Belgique)

Mandats et fonctions hors Groupe

Membre du Comité Exécutif : SAS MEREAL BIOMETRICS (Paris)
Gérant : SCI HAUTE BOURGEOIS, SCI FAROY MU (Paris)
Administrateur : SA ISPAR HOLDING (Suisse)

(2)

Monsieur Ari SEBAG

Membre du Directoire **de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance**(Paris)

Directeur Général, Membre du Directoire de **FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance**(Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Président Directeur Général, Administrateur : SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux)

Président, Administrateur : SAS SOCIETE DU CASINO ET DES BAINS DE MER DE DIEPPE, SAS CASINO DU GRAND CAFE (Vichy), SAS CASINO DE SALIES DE BEARN, SAS CASINO LE LION BLANC (Saint Galmier), SAS Sté d'EXLOITATION DU CASINO DE DIVONNE – SECD- (Divonne les Bains), SAS CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS DEVELOPPEMENT DE LA BAIE DE KERNIC (Plouescat), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SAS PARTOUCHE SPECTACLES & EVENEMENTS PSE (Paris), SAS CASINO DE LA TREMBLADE

Président du Conseil d'Administration : SA LE MIAMI (Andernos), SA STE DU CASINO D'ARCACHON, SA ELYSEE PALACE HOTEL (Paris)

Président : ASSOCIATION BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DU HAVRE - ABACH

Directeur Général Délégué - Administrateur : SAS GRAND CASINO DU HAVRE

Directeur Général : PARTOUCHE IMMOBILIER SAS (Paris)

Administrateur : SA CASINO DE COUTAINVILLE, ,SA CANNES BALNEAIRES (Cannes), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Paris), SAS SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS STE TOURISTIQUE DE LA TRINITE (Paris), SAS PARTOUCHE TECHNOLOGIES (Saint Avertin), SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS STE DU CASINO DE SAINT AMAND (St Amand les Eaux), SAS STE DU GRAND CASINO DE GREOUX LES BAINS, SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières les Bains), SA STE DE L'ELYSEE PALACE (Paris), SA STE D'ACTIVITES THERMALES HOTELIERES ET DE LOISIRS SATHEL (La Tour de Salvagny), SAS PASINO BET (La Grande Motte)

Gérant : SARL HOTEL COSMOS (Contrexeville), SARL GRANDS HOTELS DU PARC (Contrexeville), SARL Centre de Formation Professionnelle des Casinos -CFPC- (Paris), SARL APPOLONIA (Antibes), SARL PARTOUCHE PRODUCTIONS (Paris), SCI PIETRA PORNIC (Paris), SCI PIETRA SAINT-AMAND (Paris)

Membre du Comité Exécutif : SAS PARTOUCHE IMAGES (Paris), SAS PARTOUCHE IMAGES AFRIQUE (Paris)

Représentant permanent :

- de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE Administrateur** de la SAS NUMA (Boulogne), SAS GRAND CASINO DE BANDOL, SAS CASINO DE PORNICHET, SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS (Hyères), SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, SAS CASINO DU MOLE (Pornic), SAS Sté d'Exploitation du CASINO ET D'HOTELS DE CONTREXEVILLE, SA STE DES BRASSERIES ET CASINOS « Les Flots Bleus » (La Ciotat), SA STE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE, SAS JEAN METZ (Berck)
- de la personne morale **SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS Administrateur** de la SAS CASINO D'EVAUX LES BAINS, SA COMPLEXE COMMERCIAL DE LA ROCHE POSAY, SAS STE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS STE d'EXPLOITATION DE LA ROTONDE (Pleuneuf Val André)

A l'étranger :

Président du Conseil d'Administration : SA CASINO DE CHAUDFONTAINE, CLUB PRIVE DU CASINO D'OOSTENDE, CERCLE PRIVE DU CASINO DE SPA (Belgique)
Administrateur : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL GPI, SA CASINO KURSAAL OOSTENDE, SA BELCASINOS (Belgique)

Représentant permanent :

- de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL **Administrateur** de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie)
- de la SA BELCASINOS, ***Président, Administrateur*** de la SA CKO BETTING et SA CASINO KURSAAL OOSTENDE (Belgique)

Mandat et fonctions hors Groupe :
Gérant : SCI ELISA (Paris)

Directeur Général : SOCIETE GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED (Bahamas)

(3)

Madame Katy ZENOU

Membre du Directoire **de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance**(Paris)
Directeur Général, Membre du Directoire **de FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance**(Paris)

exerce par ailleurs les mandats suivants :

En France :

Directeur Général, Administrateur : SA ELYSEE PALACE HOTEL (Paris)
Directeur Général Délégué et Administrateur : SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet)
Administrateur: SAS NUMA (Boulogne sur Mer), SA BARATEM (Le Touquet), SAS PARTOUCHE GAMING FRANCE (Paris), SAS CASINO DE PORNICHET

Représentant permanent de la personne morale :

- **SAGROUPE PARTOUCHE, Administrateur** de la SA CANNES BALNEAIRE (Cannes), de la SAS STE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT
- **SAS CIE EUROPEENNE DE CASINOS, Administrateur** de la SA SOCIETE DU CASINO D'ARCACHON, et de la SAS CIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS

A l'étranger :

Administrateur **:** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles)

(4)

Monsieur Jean-François LARGILLIERE

Membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance (Paris).

Exerce par ailleurs les mandats suivants :

Président, Administrateur **:** SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots)
Directeur Général Délégué & ***Administrateur*** : SA STE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE (Divonne les Bains)
Administrateur : SA LE MIAMI (Andernos)

Représentant permanent de la personne morale **SA GROUPE PARTOUCHE**, Administrateur de la SA CASINO DE COUTAINVILLE
Co-Gérant : SCI PALAVAS INVESTISSEMENT (Palavas les Flots)

4. Rémunérations des mandataires

(art. L.225-102-1 du Code de Commerce- cf Chap15.1.2 du doc de ref)

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après, le montant des rémunérations et avantages versés au titre de l'exercice écoulé à chaque mandataire social, soit :

MEMBRES DU DIRECTOIRE (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations globales(*) (Perçues au sein du Groupe)	Dont avantages en nature	Dont jetons de présence GP	Dont jetons de présence Filles
M. Fabrice PAIRE	396 859	6 859	0	0
M. Ari SEBAG	410 912	8 330	0	0
Mme Katy ZENOU	233 924	0	0	0
M. Jean-François LARGILLIERE	184 574	2 574	0	

(*) Les montants sont exprimés en valeurs brutes annuelles, avantages en nature et jetons de présence inclus

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (quelle que soit la durée du mandat pendant l'exercice)	Rémunérations globales (*) (perçues au sein du Groupe)	Dont avantages en nature	Dont jetons de présence GP (**)	Dont jetons de présence Filles
M. Patrick PARTOUCHE	537 000	6 915	12 000	0
M. Isidore PARTOUCHE	142 111	0	10 000	12 111
M. Gaston GHRENASSIA	2 000	0	2 000	0
Mme Véronique FORNERI	6 000	0	6 000	0
BCP	12 000	0	12 000	0
M. Walter BUTLER	10 000	0	10 000	0
M. Daniel COHEN	10 000	0	10 000	0
M. Hubert BENHAMOU	24 005	8 005	10 000	0

(*) Les montants sont exprimés en valeurs brutes annuelles avantages en nature inclus
(**) 70 000 euros de jetons de présence ont été attribués au titre de l'exercice 2015/2016, ainsi que 2 000€ résiduel des jetons de présence attribués sur l'exercice 2014/2015 et non versés. Ces jetons de présence ont été versés aux membres du conseil de surveillance en janvier 2017 pour un montant de 72 000 euros.

Ainsi, le montant global des rémunérations versées aux organes de direction et de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'élève à la somme de 1 965 385 euros

(incluant les Jetons de présence attribués en 2015 mais versés et 2016, et hors Jetons de présence attribués au titre de l'exercice mais versés en N+1)

Il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux pour des éléments de rémunération ou indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci; et en particulier, il n'est prévu ni le versement d'une indemnité de départ, ni de retraite supplémentaire, ni de stock-options ou actions gratuites, ni de rémunération variable (bonus)(c.com.art.L.225-102-1,al.3)
Cf. Chapitre 15.1.2D et 15.2 du document de référence de Groupe Partouche 2016.

5. Situation des Mandats des Commissaires aux Comptes :

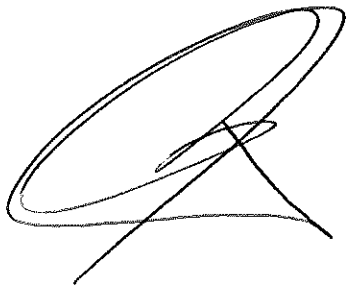
Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, et suppléants, le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote

Le Directoire



GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 193 631 200 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ADDITIONNEL DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 AVRIL 2017

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Par ce rapport additionnel, nous vous informons que postérieurement à la réunion du Directoire du 16 janvier 2017 qui a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2016, le Conseil de Surveillance a lors de sa séance du 24 janvier 2017, autorisé le Directoire à conclure une convention règlementée soumise aux dispositions de l'article L22-86 du code de commerce.

En l'espèce, le Directoire a été autorisé à acquérir de FINANCIERE PARTOUCHE les 100 actions composant le capital de la société ENDERBURY GR Ltd, qui exploite à PARIS, via sa filiale SEGR, le restaurant le Laurent, et ce au prix total de 4 300 000 €, étant rappelé que FINANCIERE PARTOUCHE détient 66,45 % du capital de GROUPE PARTOUCHE SA et que les deux sociétés comportent des dirigeants communs.

Le Conseil a estimé que cette acquisition qui aurait pour avantage de permettre à Groupe Partouche de compléter ses implantations et son offre, en intégrant le restaurant Le Laurent dans son périmètre, sera aussi la marque de l'implication du Groupe sur un site parisien, ville où des enjeux pourraient voir le jour à terme, dans notre secteur.

Nous vous précisons en outre que le Directoire a utilisé cette autorisation et réalisé cette opération en date du 2 février 2017.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Fait à Paris 3 février 2017

Le Directoire